

Département des Bouches-du-Rhône

Plan Local d'Urbanisme

EYRAGUES

5. Zonage

Élaboration du PLU prescrite le 07/04/2015, complétée le 12/02/2019
PLU arrêté le 06/09/2022
PLU approuvé le ...

Liste des Emplacements réservés

N°	Nature	Surface en m²	Largeur	Bénéficiaire
1	Création de voirie	464	6 m	Commune
2	Gestion/traitement des déchêts	13955		Commune
3	Bassin de rétention	16435		Commune

Légende :

- Projet de zonage du PLU
- Emplacements réservés
- Servitude de mixité sociale (au titre de l'article L.151-15 du Code de l'Urbanisme)
- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Espaces verts protégés (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marges de recul
  8 mètres de part et d'autre des cours d'eaux et canaux
  5 mètres de part et d'autre des Routes Départementales
- Alignements d'arbres (au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haies et brises vent à créer et ou à renforcer
- Cours d'eau et canaux

N

Echelle : 1/5000ème

0 250 500 m

CITADIA CONSEILS